

# E 5089

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

TREIZIÈME LÉGISLATURE

**SÉNAT**

SESSION ORDINAIRE DE 2009-2010

---

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale  
le 10 février 2010

---

Enregistré à la Présidence du Sénat  
le 10 février 2010

## **TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

**Projet d'acte du Conseil** déterminant le grade et l'échelon auxquels s'effectue le renouvellement du mandat d'un directeur adjoint d'Europol.

6009/10





**CONSEIL DE  
L'UNION EUROPÉENNE**

**Bruxelles, le 3 février 2010 (05.02)  
(OR. en)**

**6009/10**

**LIMITE**

**ENFOPOL 36  
EUROPOL 4**

**NOTE**

---

du:	Secrétariat général
au:	CATS
Objet:	Projet d'acte du Conseil déterminant le grade et l'échelon auxquels s'effectue le renouvellement du mandat d'un directeur adjoint d'Europol

---

1. Le 9 octobre 2009, le Conseil a adopté un acte portant renouvellement du mandat de M. Michel Quillé à la fonction de directeur adjoint d'Europol à compter du 31 août 2010<sup>1</sup>.
2. Cet acte du Conseil prévoit que "*le plus tôt possible après la date à partir de laquelle la décision Europol s'applique, le Conseil déterminera le grade et l'échelon auxquels M. Michel QUILLÉ est reconduit dans ses fonctions*".
3. La décision du Conseil portant création de l'Office européen de police<sup>2</sup> est entrée en application le 1<sup>er</sup> janvier 2010. Un projet d'acte du Conseil déterminant le grade et l'échelon auxquels s'effectue le renouvellement du mandat de M. Quillé a été élaboré, en tenant compte des dispositions pertinentes du plan d'Europol en matière de politique du personnel pour la période 2010-2012.

---

<sup>1</sup> JO C 249 du 17.10.2009, p. 5.

<sup>2</sup> JO L 121 du 15.5.2009, p. 37.

4. Le CATS est invité à approuver le projet d'acte du Conseil joint en annexe en vue de le soumettre au Coreper/Conseil pour adoption.

**PROJET**

**ACTE DU CONSEIL**

**du .....**

déterminant le grade et l'échelon auxquels s'effectue la nomination d'un directeur adjoint  
de l'Office européen de police (Europol)

**LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,**

vu son acte du 9 octobre 2009 portant renouvellement du mandat d'un directeur adjoint d'Europol, et  
notamment son considérant 7,

vu le tableau des effectifs d'Europol pour la période 2010-2012, et notamment son point 1.1(C),

**DÉCIDE:**

Article unique

M. Michel QUILLÉ, né le 6 avril 1949, dont le mandat à la fonction de directeur adjoint d'Europol a  
été renouvelé pour la période allant du 31 août 2010 au 30 avril 2014, est nommé au grade AD 13,  
échelon 2.

Fait à Bruxelles, le...

Par le Conseil  
Le président